

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

---

### **Déclaration de l'utilité publique des périmètres de protection des eaux autour du forage de Paouta, sur la commune de Pouembout**

---

Une enquête administrative préalable à la déclaration de l'utilité publique des périmètres de protection des eaux, immédiate, rapprochée et éloignée du forage de Paouta sur la commune de Pouembout, est ouverte du lundi 12 novembre 2018 au mardi 27 novembre 2018 inclus.

Le dossier d'enquête publique est déposé à la mairie de Pouembout et peut être consulté, durant la durée de l'enquête, aux heures d'ouverture des services de la mairie:

- du lundi au jeudi, de 7h30 à 15h30 ;
- le vendredi, de 7h30 à 14h30.

Il peut également être consulté sur le site internet de la direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales (DAVAR) : <https://www.davar.gouv.nc/Consultations-eau> pendant toute la durée de l'enquête.

Toute personne peut déposer ses observations écrites dans le registre coté et paraphé ouvert à cet effet à la mairie de Pouembout. Les observations peuvent également être adressées au commissaire-enquêteur, Madame Marion Rajon, à la mairie de Pouembout – B.P. 43 – 98825 Pouembout, ou par mail à l'adresse électronique suivante : [davar.sde-consultation@gouv.nc](mailto:davar.sde-consultation@gouv.nc), avant la date de clôture de l'enquête. Elles sont annexées au registre d'observations.

Le commissaire enquêteur se tient à la disposition du public à la maison commune de la tribu de Paouta le lundi 19 novembre 2018 de 15h00 à 18h00 et à la mairie de Pouembout le mardi 27 novembre 2018 de 12h30 à 15h30.

---